

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

**ABONNEMENTS**

SUISSE Un an : 5 fr. 50 (avec Bulletin officiel 7 fr. 50)  
Abonnements pris à la poste 20 ct. en plus  
Etranger : 15 fr. par an. (Avec Bulletin 18 fr. par an)

**RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY**

Compte de Chèques postaux II. 458

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

**ANNONCES**

Canton : 10 ct. — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct. la ligne  
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace  
S'adresser à **Publicitas**, S. A. Suisse de Publicité ou à l'Administration du *Confédéré*

## Bulletin de la guerre

25 janvier.

**Le message de M. Wilson**

M. Wilson vient d'adresser au Sénat des Etats-Unis un message où il expose les bases d'une paix durable. En voici les passages essentiels :

Des accords seuls ne peuvent assurer la paix. Il sera absolument nécessaire qu'une force soit créée garantissant la permanence de l'accord, force tellement supérieure à celle de toute nation actuellement engagée ou celle de toute alliance jusqu'ici formée ou projetée, que pas une nation, pas une combinaison probable de nations ne puisse l'affronter ou lui résister.

Pour que la paix à venir soit durable, il faut qu'elle soit assurée par une force supérieure organisée dans l'humanité.

Des hommes d'Etat des deux groupes de nations actuellement dressés les uns contre les autres ont déclaré, en termes qui ne saurient être mal interprétés, qu'ils ne songeaient absolument pas à écraser leurs antagonistes. Mais les inductions de ces assurances ne peuvent pas être les mêmes des deux côtés.

Je pense qu'il sera utile que j'essaie de vous exposer comment nous comprenons qu'elles doivent être. Elles impliquent avant tout que la paix doit être une paix sans victoire.

Une victoire signifierait une paix imposée au vaincu ; les conditions du vainqueur imposées au vaincu. Elle serait acceptée dans l'humiliation au prix de sacrifices insupportables, et laisserait du ressentiment et un souvenir amer sur lesquels reposeraient les conditions de paix. Cette base ne serait qu'un sable mouvant. Seule une paix entre égaux peut durer. Seule une paix dont les principes mêmes sont l'égalité et la participation commune au bénéfice commun. Le juste état d'esprit et le juste sentiment entre nations sont aussi nécessaires pour une paix durable que ne l'est le juste règlement des questions territoriales ou de nationalités.

Aucune paix ne peut durer et ne doit durer, qui ne reconnaît pas et n'accepte pas le principe que les gouvernements tiennent leurs pouvoirs du consentement de ceux qui sont gouvernés et qu'il n'existe nulle part de droit pour passer de main à main, de potentat à potentat les peuples comme s'ils constituaient un bien.

Toute paix qui ne reconnaît pas ou n'accepte pas ce principe sera inévitablement détruite ; elle ne reposera pas sur les convictions de l'humanité.

Les esprits agités des populations lutteront subtilement, constamment contre elle. Tout le monde approuvera. Le monde ne peut vivre en paix que si sa vie est stable. Il ne peut y avoir de stabilité là où il y a du désir de rébellion, là où il n'y a pas tranquillité d'esprit et le sens de la justice et de la liberté.

Autant que possible d'ailleurs, chacun des grands peuples qui luttent actuellement pour le plein développement de leurs ressources et de leur puissance devrait être assuré d'un débouché direct vers les grandes routes de la mer. Là où ce résultat ne peut pas être obtenu par la cession de territoires, il n'est pas douteux qu'il doit être atteint par la neutralisation et des droits directs de passage sous des garanties générales qui assureront la paix elle-même. Avec un juste comité de contrôle, aucune nation ne doit être privée du libre accès aux sentiers ouverts au commerce mondial et les routes de la mer doivent être libres à la fois en droit et en fait.

La liberté des mers est le *sine qua non* de la paix, de l'égalité et de la coopération. Il n'y a pas de doute que la nouvelle révision, un peu radicale, de beaucoup de règles de la pratique internationale établie jusqu'ici, soit nécessaire en vue de rendre les mers réellement libres et communes, pratiquement en toutes circonstances, pour l'usage du genre humain. Mais le motif de ce changement doit convaincre et obliger. Sinon il ne peut y avoir de confiance et de sécurité.

Les relations des peuples sont le moyen essentiel du progrès de la paix et de son développement. Il ne doit pas être difficile de définir et d'assurer la liberté des mers si les gouvernements du monde désirent arriver à un accord à ce sujet. C'est là un problème qui se rattache de près à la limitation des armements navals, à la coopération des marines du monde pour maintenir la liberté et la sécurité des mers.

La question des armements navals ouvre une question plus complexe peut-être et plus difficile ; la limitation des armements et de tous les préparatifs militaires. On ne saurait parvenir à la paix si l'on ne fait pas des concessions, ni des sacrifices. Il ne

saurait exister un sentiment de sécurité et d'égalité parmi les nations, si les grands armements visant toujours la supériorité doivent désormais subsister. Les hommes d'Etat du monde doivent élaborer des plans pour la paix et les nations doivent régler leur politique conformément à ces plans, de même que quelques-uns ont projeté la guerre et se sont préparés en vue de la rivalité et d'une lutte impitoyable. La question des armements tant sur terre que sur mer est une question pratique qui se rattache étroitement et immédiatement aux destinées des nations de l'humanité.

Je propose donc aux nations, d'un commun accord, qu'elles adoptent comme doctrine mondiale la doctrine de Monroe, à savoir que nulle nation ne doit chercher à étendre sa politique sur toute autre nation ou sur tout autre peuple, mais qu'on doit laisser à chaque peuple la liberté de déterminer sa propre politique et sa propre manière de se développer sans qu'il en soit empêché, sans qu'il soit menacé, les petits aussi bien que les grands peuples. Je propose que toutes les nations évitent désormais de contracter des alliances qui les mettraient en compétition de puissances et les prendraient dans un nœud d'intrigues et de rivalités égoïstes qui troubleraient leurs propres affaires et produiraient des influences importunes de chaos.

Il n'y a pas d'enchevêtrement d'alliances dans le concert des forces quand tout le monde s'unit pour agir dans le même sens et dans le même but, quand tout le monde agit dans l'intérêt commun. Il est cependant libre de vivre sa vie sous la protection commune.

On ne saurait beaucoup mieux dire, et le pis qui puisse advenir de telles paroles, c'est d'être peu comprises du milieu des rages déchaînées et des violences de tout ordre que nul esprit soucieux de justice ne se résignerait à laisser sans réparations. Et puis, une paix sans victoire ! que deviendrait alors la Belgique ? Et l'Alsace-Lorraine ? Et qui se chargerait de refréner les ambitions des Hohenzollern ?

**Les événements de Grèce**

D'après les correspondants d'Athènes, le gouvernement grec et les ministres alliés se sont accordés dans le sens que l'île de Cerigo (Cythère) sera évacuée par les forces vénizélistes et que les autorités royales grecques seront de nouveau installées dans l'île. Il paraît que Cerigo sera placée sous le contrôle des Alliés, ainsi que les îles de Corfou et de Santa-Maura.

Les représentants militaires de l'Entente ont informé l'état-major grec qu'ils acceptent le terme de 15 jours pour le transport dans le Péloponèse de tous les canons et les mitrailleuses de l'armée grecque. Ce transport est commencé. Le 20 janvier, la nouvelle s'était répandue à Athènes que des soldats vénizélistes avaient débarqué près de Smyrne, d'autres disaient que Smyrne avait été occupée par des troupes italiennes. A la légation britannique, tous ces bruits sont catégoriquement démentis.

**L'enfant terrible**

Maximilien Harden, l'enfant terrible du pangermanisme, déclare, dans la *Zukunft* du 20 janvier, que l'offre de paix de l'Allemagne n'a pas été, à son avis, rédigée comme il le fallait :

« Quand, écrit-il, on désire amener des possibilités de paix, après trente mois de guerre effroyable, on n'adresse pas à ses adversaires un document qui tient le milieu entre l'acte d'accusation et une proclamation de victoire. »

Si une puissante société industrielle désire se mettre d'accord avec un groupe adverse, qui n'est pas moins fort qu'elle, elle n'ira pas lui crier : « Vous vouliez nous étrangler, et vous en avez été punis ; mais comme nous sommes des gens distingués, et comme d'ailleurs nous sommes maîtres du marché, nous pouvons parler de la reprise des affaires ; vous connaissez nos conditions si vous envoyez vos représentants. »

A une apostrophe pareille, les concurrents répondraient : « Tout ce que vous dites là est faux ; vous ne nous avez pas étranglés. Vous avez durement expié vous-mêmes votre avidité et vos ambitions, et vous avez soif de réconciliation parce que vous sentez que le marché vous échappe. Mais nous avons, nous

autres, la conscience pure, notre honneur est sauf et nos caisses sont pleines. »

**Le retour d'un député captif**

Au début de la séance de mardi à la Chambre française, M. Deschanel salue M. Defontaine, député du Nord, de retour de sa captivité en Allemagne, dont la présence, dit-il, est un signe initiateur de la délivrance prochaine.

M. Defontaine, en remerciant le président, a adressé un souvenir ému à ceux qu'il a laissés dans les régions envahies, qui souffrent avec patience et désirent la paix ; mais pas la paix allemande, car ils savent que les troupes glorieuses de la République décideront de la victoire définitive.

De longs et unanimes applaudissements ont souligné les paroles du député.

M. Deschanel déclare que les paroles de M. Defontaine auront un profond retentissement dans les pays envahis et dans toute la France.

— En raison de l'importance des débats qui s'engageront cette semaine à la Chambre, la session des Parlements interalliés, qui devait se tenir à Rome le 28 janvier, est remise à une date ultérieure très rapprochée.

**Une bataille navale**

La nuit passée, dans la mer du Nord, annonce un communiqué anglais du 24, à peu de distance de la Hollande, nos vaisseaux légers, exécutant une patrouille, ont rencontré une division de contre-torpilleurs allemands, coulé un contre-torpilleur et dispersé les autres, en leur infligeant un traitement très sévère. La même nuit, dans le voisinage du banc de Schwen, au cours d'un vif engagement entre contre torpilleurs anglais et allemands, une torpille allemande a frappé un contre-torpilleur britannique, tuant 47 hommes dont 3 officiers. Les vaisseaux britanniques ne subirent aucune perte, mais nous avons dû couler nous-mêmes le contre-torpilleur atteint.

Le *Handelsblad* d'Amsterdam dit qu'un marin du remorqueur qui transportait les blessés du V-69 a raconté que les blessures étaient effroyables. Le navire est fortement endommagé. Un contre-torpilleur allemand a coulé ; les autres sont gravement endommagés.

Le *Tyd* dit que plusieurs navires endommagés se sont réfugiés à Zeebrugge.

D'après une dépêche de Londres au *Petit Parisien*, les avaries du V-69 ne lui permettant pas de reprendre la mer, il sera interné. Ce contre-torpilleur serait un des plus récentes unités de ce type, construit dans les chantiers Vulcan, de Stettin, à la fin de 1914.

Voici à titre de curiosité la version allemande de cette rencontre :

A l'occasion d'une opération de partie de nos forces de torpilleurs le 23 janvier, dans la matinée, il s'est produit dans les « Hoffden » une rencontre avec des forces navales légères anglaises, au cours de laquelle un destroyer ennemi fut détruit. Un autre fut aperçu par nos avions après le combat, en train de couler.

Un de nos torpilleurs, suivant les nouvelles reçues, est entré dans le port d'Ymuiden ayant reçu des avaries. Le reste de nos torpilleurs est rentré au complet avec des pertes minimes.

**En Roumanie**

Sur le Danube, en face de Tulcea, des troupes bulgares, fortes d'environ un bataillon, ont profité du brouillard pour franchir, dans la matinée du 24, le bras St-Georges. Les éléments russes, par une attaque nocturne impétueuse, lancée sans tirer un coup de canon, ont anéanti le détachement ennemi, faisant prisonniers cinq officiers et 332 soldats et enlevant quatre mitrailleuses.

Le communiqué allemand explique ainsi cet échec :

« La température étant très basse, il n'y a eu seulement, en quelques endroits, qu'un vif feu d'artillerie et des escarmouches d'avant-postes. »

« La rive nord du bras de St-Georges, au nord de Tulcea, a été abandonnée. »

P. S. — On annonce de Baltimore, de bonne source, que les vapeurs américains

*Ausable, Maumée et Minnebago*, qui ont quitté Norfolk respectivement le 24 décembre, le 29 décembre et le 7 janvier, allant à Buenos-Ayres, probablement avec un cargo charbonnier, transportaient plusieurs millions de dollars en or destinés à l'Allemagne, qu'ils devaient transborder en mer à bord du corsaire allemand.

Aucun de ces bâtiments n'est arrivé encore à Buenos-Ayres. Tous appartiennent à des armateurs inscrits sur la liste noire anglaise.

— Des avis officieux de Berlin annoncent que M. Gérard n'a pas obtenu de déclaration satisfaisante au sujet de l'emprisonnement d'Américains.

L'irritation grandit dans le public américain. On demande même l'envoi d'un ultimatum à l'Allemagne.

— *L'Echo de Paris* dit que l'amiral Lacaze est rentré à Paris, revenant de Londres, où d'importantes conférences navales ont eu lieu et ont amené une entente complète entre les différentes marines alliées.

Le *Journal* dit que le ministre de la guerre a créé un organisme central du service de l'avant et de l'arrière de l'aviation, qui a été confié au général Guillemin.

— *La Gazette de Cologne*, dans un long article sur les dépenses et les indemnités de guerre, évalue les dépenses de la guerre actuelle pour l'Allemagne à cent milliards, le tiers du patrimoine total de l'empire allemand. Elle ajoute que, naturellement, cette somme énorme devra être payée par les puissances de l'Entente, qui ont la responsabilité d'avoir commencé la guerre et d'en vouloir la continuation.

## Particule et Particulomanie

II

**En Suisse**

De par sa nature même, la particule nobiliaire a pour rôle de relier au prénom d'un personnage la désignation d'un lieu qui aide à en préciser l'identité. Nous sommes tous de quelque part, sauf les Romanichels ou Bohémiens qui, eux-mêmes, portent l'empreinte de leurs prototypes plus ou moins issus de la Bohême ou de la Roumanie. C'est pourquoi, à l'origine, dans le monde qui seul comptait alors, on désignait un personnage en faisant suivre son prénom du nom de sa résidence qui, le plus souvent, était sa seigneurie. « Quand on ne met pas le titre de noblesse ou le titre de monsieur ou monseigneur, dit le code nobiliaire, on ne met pas la particule *de*, non plus qu'en signant un billet à un ami : « Mon cher Grignan (et non de Grignan), écrivait Mme de Sévigné... » Il y a cependant une exception en faveur des noms monosyllabiques ou très brefs. Ainsi l'oreille sera moins choquée qu'on dise tout court Cocatrix, Torrenté, que Preux ou Werra.

En Suisse, quelques familles dont l'existence remonte jusque dans le haut moyen-âge conservent de tels noms, ainsi à Berne les d'Erlach, les Graffenried, les Hallwyl, les Greyerz (Gruyère) et dans le canton de Vaud les Blonay, quoique les seigneuries que ces noms évoquent ne vivent plus que par l'histoire.

Partout, les noms de ces familles d'une noblesse vraiment incontestée sont extrêmement rares. Du reste, l'évolution démocratique et, dans certaines régions, la réforme religieuse semblent avoir fait grand tort à la particule. Par exemple, Genève et Zurich, ces deux capitales de la Réformation, n'ont guère que des patriciens sans particule. A Genève, les Pictet, les Picot, les Rigaud, les Lullin et autres patriciens, dont les noms de forme bourgeoise furent l'objet de tous les sarcasmes de M. de Voltaire, n'ont jamais essayé de la particule. Quelques seules familles ont fait exception, et encore l'ont-elles généralement apportée du dehors ; de Budé, de Candolle, des Gouttes, etc., sont des familles réfugiées. Les Turretini, les Micheli, les Diodati, im-

migrés de Lucques, où ils avaient revêtu les plus hautes fonctions, jusqu'à celles de doge, ont dédaigné le *de*. Il y a aussi des *de* Claparède, et des Claparède tout court. La famille de la Rive, seule, parmi les anciennes de la République, porte la particule, sans doute, comme nous le relevons plus haut, en raison de la brièveté du nom.

En parlant de Genève, il semblerait que les Desbaillets, qui sont des campagnards sortis du hameau des Bailleys, près de Russin, auraient plus de motifs que qui que ce soit d'écrire leur nom en deux mots.

Le canton de Vaud, où les patriciens ont en quelque sorte été mis de côté par la séparation d'avec Berne, n'a presque point de nobles. Aussi a-t-on dû y recourir à la distinction plus artificielle des « gants jaunes ». Othon de Grandson n'est plus, hélas, et pas davantage Gérard d'Estavayer. Quant aux Blonay, ils sont, nous l'avons vu, antérieurs à la domination bernoise. Pourtant des Bernois, devenus bourgeois de certaines communes, y sont restés fixés, tels ce Albert de Haller, descendant du grand Haller, qui y mourut dernièrement. Mais leur noblesse ne remontait pas au-delà de la réputation du grand homme.

De même, à Neuchâtel, les plus anciennes familles ont suivi la destinée des anciens suzerains. Si certaine branche de la famille de Poutalès est restée française et une autre suisse, il en est une troisième qui continue à travailler pour le roi de Prusse et fournit jusqu'à des ambassadeurs à Guillaume II. C'était d'ailleurs une famille réfugiée du midi de la France, dont la noblesse, pour autant qu'il y en aurait, est sans rapport avec notre histoire. On ne voit guère dans ce canton de particule accouplée à quelque nom seigneurial.

Quoiqu'il nous semble que la réforme ait contribué à extirper la particulomanie, Berne fait exception. Noblesse oblige, *Donnerwetter!* et l'on n'est pas Excellence sans particule. Nous avons vu que plus qu'aucun autre ce canton était resté pourvu en nobles de première cuvée. La seconde et la troisième ne pouvaient rester en arrière.

Aussi Berne vient-elle en tête de la Suisse allemande avec sa moisson de noms-adjectifs tirés des professions et des métiers et néanmoins pourvus d'un *de*: von Fischer (de Pêcheur); von Sprecher (d'Avocat); von Steiger (de Grimpeur); von Wagner (de Charbon); von Schmidt (de Forgeron); von Ernst (de Sérieux), toute une kyrielle d'accouplements qui, en notre langue française, rougiraient d'une telle mésalliance. Mais on ne rit pas à la légère dans la Suisse allemande. Demandez plutôt à M. de Wattenwyl (Maurice pour les dames... de Berlin).

Les Fribourgeois, oligarques aussi, sont plus pauvres en noblesse de premier jet, depuis qu'ils ont légué leurs Greyerz à Berne. Mais ils se rattrapent sur les poussées subséquentes. La particule y est en très grand honneur, plus peut-être que dans le Valais — ce qui n'est pas peu dire. Depuis 1848, la particule n'y est plus autorisée dans les actes officiels, mais on a deux signatures, une publique et une privée. Du reste, le privilège d'être une ville bilingue a facilité à certains expédients difficiles partout ailleurs. Trouvant qu'il y avait trop de Gendre, les purifiés de la tribu ont traduit leur nom en de Techtermann, comme les Reynaud en de Reynold, les Cugnet en de Weck et les Dupasquier en von der Weid. C'est blanc bonnet et bonnet blanc, mais du moment que cela paraît digne d'étonner le populo! D'autres se sont offerts le nom de villes considérables: de Vevvey, de Zurich, mais ceux-là, peu de gens les ont pris au sérieux.

Il y a aussi la famille de Daguet, dont était issu le grand historien libéral Alexandre Da-

guet; mais c'est précisément depuis lui — assez grand sans cela — que le *de* est tombé en désuétude.

Avec von der Weid ou Dupasquier — paquier ou pasquier n'étant autre qu'une prairie prête à brouter — il faut des noms plus agricoles encore. Aussi trouvons-nous parmi les familles nobles fribourgeoises, de Buman et de Pettolaz... Je n'insiste pas, on m'accuserait de les avoir dans le nez.

Comme on peut le voir, il y a en Suisse des cantons où le *de* est plus couru qu'en d'autres. Quelques-uns jugent cette particule aussi inséparable de la bonne éducation que le suggèrent les romans vertueux répandus dans nos collèges et pensionnats. C'est peut-être un des préjugés les plus persistants de la population du Valais. C'est pourquoi ce pays nous paraît digne de faire l'objet d'un troisième article sur la particulomanie.

(A suivre) L. C.

## La crise au jour le jour

### Les certificats d'origine falsifiés

Suivant le *Bund*, les falsifications de certificats d'origine qui ont amené l'Angleterre à interdire provisoirement le passage des marchandises suisses en Amérique sur les steamers de la compagnie Hollande-Amérique, seraient l'œuvre des frères Schlottler, à Romanshorn, qui auraient été arrêtés.

A St-Gall et dans toute la Suisse orientale, qui est gravement frappée par cette mesure, une très vive irritation se manifeste contre les falsificateurs qui ont causé un si grand tort aux industries suisses d'exportation et dont on demande la punition exemplaire. Ces pratiques criminelles causent non seulement à l'industrie suisse, mais au bon renom de la Suisse à l'étranger, un tort considérable. Il importe que la justice se montre impitoyable contre ceux qui s'en sont rendus coupables. Une instruction est ouverte.

On espère que l'Angleterre rapportera son interdiction lorsque la lumière complète sera faite sur cette affaire et que tous les coupables seront connus.

### Le Suisse fusillé à Strasbourg

L'identité de notre malheureux compatriote, fusillé à Strasbourg pour avoir fait de l'espionnage au profit de la France, n'est pas encore établie, attendu qu'il y a à Berne plusieurs personnes du nom de Charles Steiger. On croit que le défunt est le fils de feu M. Steiger, qui fut employé à la chancellerie de l'ambassade de France à Berne. Ce serait un jeune homme de 23 ans, en dernier lieu au service d'une société d'électricité allemande, à Francfort et qui, à Berne, était membre de la Société d'Ober-Gerwern. Cette association a demandé au Département politique de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour être fixé sur l'identité du défunt.

### Taxes postales

Le Conseil fédéral a décidé mardi d'élever de 10 à 15 centimes par chaque 20 grammes ou fraction au-dessus du poids la taxe des lettres dans la zone frontière de Suisse en France (distance de trente kilomètres en ligne droite), à partir du 1er février. Pour les lettres non affranchies de France en Suisse dans la zone frontière dans le même rayon, il sera perçu une taxe de 30 centimes pour chaque vingt grammes ou fraction de vingt grammes en plus.

### Dans le monde des accapareurs

Un journal zurichois donne d'intéressants renseignements sur les accapareurs et les spéculateurs en denrées alimentaires, qui ont fait de notre pays leur quartier général. Il s'agit,

la plupart du temps, d'étrangers sans papiers, simplement tolérés chez nous. Un de ces indésirables, natif de l'Asie centrale, est étudiant en médecine à l'Université de Zurich; un second étudiant en droit de la même université; un troisième est impresario de théâtre. De mars à mi-avril 1916, soit en un mois et demi, ces individus ont acheté pour 20.000 francs de chocolat, revendu 25.000 fr. quelques jours plus tard. Ils ont mis la main aussi sur de la charcuterie, qu'ils ont vendue à l'étranger, en l'envoyant, par petits paquets et sous le nom de dons gracieux, à des complices.

Parmi les accapareurs condamnés dernièrement par des tribunaux zurichois, se trouvait un prétendu « missionnaire » évangélique venant de la Turquie d'Asie et qui s'était installé à Zurich avec ses huit enfants. Le « missionnaire » avait jeté son dévolu sur le café. Il en avait acheté, aidé d'un complice, 110.000 kg., qu'il revendit à des négociants en gros avec un bénéfice de 58 % ou à des détaillants avec un gain de 67 %.

Ce qui s'est passé dans le domaine de la spéculation sur les cafés est, paraît-il, prodigieux.

Les journaux de Zurich qui signalent ces agissements réclament des condamnations sévères.

### Le fer et l'acier allemands

Suivant une communication parvenue de source autorisée à la Centrale suisse du fer, la fermeture de notre frontière nord pour les exportations d'Allemagne en Suisse ne s'appliquent pas aux livraisons de fer et d'acier.

## La vie intellectuelle en Valais (1916)

Lourtier, 20 janvier 1917.

En dépit de la guerre et de sa séculaire réputation de Bèotie helvétique, le Valais intellectuel, dont, de sa plume exercée et érudite, M. Bertrand a dressé l'inventaire à l'occasion de l'Exposition cantonale de 1909, dans un livre précieux, le Valais intellectuel, dis-je, a manifesté l'année dernière une certaine activité qui nous fait une obligation de consigner les principaux faits qui en émanent.

Tout d'abord je noterai qu'au cours des premiers mois de 1916 surtout, nos petites villes valaisannes ont eu l'avantage, assez rare chez nous, d'entendre les conférences de maints orateurs étrangers de renom. Les affligeants résultats de la grande guerre et la situation de notre pays vis-à-vis de la crise internationale, ont naturellement fait les frais de plus d'une d'entre elles. M. Benjamin Vallotton, l'écrivain vaudois, en des accents pathétiques, a ému l'âme valaisanne et l'a intéressée au sort navrant des aveugles de la guerre. Douze cents francs furent recueillis grâce à cette propagande philanthropique à l'issue des conférences de Sion et de Martigny seulement. M. Eugène Brieux, de l'Académie française, est venu entretenir les Valaisans des déshérités et des sans famille de la guerre. L'éminent publiciste M. Rocheblave et un orateur de la chaire bien connu, le R. P. Sertillanges, sont venus leur parler respectivement du *front Paris-Verdun* et de la *Vie héroïque en France*. Signalons encore la conférence de M. A. Mercier sur: *Notre force et notre dignité comme nation neutre*.

On ne saurait oublier, dans nos modestes fastes théâtraux du Valais quelques représentations bien réussies: *Mademoiselle de la Seiglière*, jouée à Sion le 10 mai, et *l'Ame des Héros*, jouée par la « Rhodania » de la capitale, *l'Aiglon*, par l'« Agannia », de St-Maurice. Ces derniers mois, on a joué dans

les théâtres bas-valaisans *Melune et Gotroset*, du Vaudois M. Chamot, et *Faut pas s'en faire*, de l'auteur dramatique bien connu Marius Enneveux, de Genève. Le compositeur valaisan Ch. Hænni fait interpréter le 23 janvier une opérette qui est une œuvre du terroir: *Un carnaval à Savièse*.

Le 6 mai, les membres de la Société suisse de préhistoire étaient réunis à Sion. A cette occasion, le professeur Vouga, de Neuchâtel, a vivement intéressé ses collègues et le public séduits par son exposé sur le *Valais préhistorique*.

Après une éclipse de quelques années, l'organe des collégiens de la vieille ville abbatiale, les *Echos de St-Maurice* ont repris leur publication en 1916. En octobre, est sorti de presse le premier numéro des *Annales valaisannes*, destinées à être l'organe de la jeune Société d'histoire du Valais romand, fondée en 1915 et qui est venue à son heure combler une lacune que déplorait depuis longtemps nos intellectuels soucieux de sauver du dédain et de l'oubli la vénérable histoire du peuple bas-valaisan, si longtemps courbé sous le joug étranger. Le nombre actuel des adhérents du jeune groupement est déjà réjouissant. Le 6 février 1916 avait lieu la première assemblée, bien réussie et épuisant un ordre du jour assez chargé. Parmi les travaux originaux présentés, ceux de MM. J. Morand, archéologue cantonal (*Un portrait authentique du cardinal Schinner*) et M. Gabbud (*L'An de misère au val de Bagnes*) ont fait les frais de la première livraison des *Annales*.

La sœur aînée, la Société d'histoire du Haut-Valais, a eu une réunion en octobre à Mublilbach, l'endroit natal du célèbre cardinal-évêque. La dépêche adressée à cette occasion au Conseil fédéral a été l'objet de commentaires divers dans notre presse cantonale.

(A suivre.) J. L.

**Chambre de commerce.** — La Société industrielle et des Arts et Métiers de Sion a tenu dimanche dernier son assemblée générale ordinaire. Après approbation des comptes et confirmation du Comité en charge, M. Dufour, président, a présenté un rapport concernant la Chambre de commerce et a exposé l'état actuel de la question. A la suite de l'accueil réservé à la pétition du Comité d'initiative de la Chambre de commerce, au sein du Grand Conseil, en novembre dernier, ce comité n'a pas jeté le manche après la cognée. Il a continué ses travaux en vue de la création définitive de la Chambre, et ses efforts ont été couronnés de succès. Huit groupements importants du canton ont répondu à l'appel en s'inscrivant et en assurant leur participation financière. De nombreux membres isolés ont adhéré à la Chambre et leur nombre s'accroît de jour en jour. Il est à prévoir que dans le courant de février ou mars la Chambre pourra définitivement être mise sur pied.

Nous attirons l'attention du public et spécialement des commerçants, industriels et négociants, producteurs de denrées agricoles du canton, sur cette création dont la nécessité est reconnue.

Pour que cette Chambre de commerce puisse remplir son but, il faut des fonds.

L'Etat est appelé à contribuer par un subside annuel, les sociétés, par des cotisations régulières. Les particuliers eux-mêmes doivent faire un effort dans leur propre intérêt en apportant leur appui par des cotisations volontaires. (Communiqué)

N. B. — Des bulletins d'adhésion sont à disposition chez M. H. Hallenbarter, à Sion.

## FEUILLETON DU CONFÉDÉRE

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Oelmann-Lévy, éditeur à Paris.

13

# L'Ennemi

par

MARY FLORAN

— Oui, fit madame d'Averjean, — ne pouvant contenir son ironie, — pour se reposer des soins de la cuisine, ou de la vêtue de la famille, ces dames se mettent au piano.

— Parfaitement, répliqua Otto sans sentir la pointe, et c'est pour le plus grand plaisir de leur entourage, car, chez nous, on est musicien de naissance.

— Je le sais, dit madame d'Averjean.

— Du reste, repartit Otto, la femme allemande accompli avec la même facilité satisfaisante ses autres besoins. Même dans les meilleures familles, les jeunes filles se font une gloire de certaines recettes de ménage dont elles gardent jalousement le secret. Et, dans les réceptions intimes, elles tiennent à honneur de faire elles-mêmes des gâteaux, des entremets. Lorsque, ce qui arrive souvent, on n'en

laisse pas, on fait ce que vous appelez, je crois, « plat net », alors, c'est pour elles un succès.

— En effet, fit madame d'Averjean, narquoise.

— La question habilement les intéresse aussi. Comme toutes les femmes, l'Allemande aime la toilette, mais sans frivolité. Elle accepte les modes qui lui viennent de Paris, mais les modifie selon ses goûts. Elle aime les belles étoffes, les tissus chers, qui durent plusieurs années, et tient plus à la somptuosité de sa mise qu'à sa nouveauté. Je vous parle peut-être, continua Otto, plutôt des femmes de province que des Berlinoises, mais ce n'est pas dans la capitale qu'il faut chercher la caractéristique d'une race, c'est dans les contrées qui ont gardé intactes leurs traditions nationales.

Pendant toute cette conversation, Odile était restée muette, les yeux perdus au loin dans une pensée qui, évidemment l'absorbait, bien qu'elle n'ignorât pas un mot des propos qui s'échangeaient, et sa songerie la rendait triste. Se voyait-elle en Allemagne, livrée aux seuls soins qu'indiquait son fiancé, elle si cultivée, si éprise des choses appartenant au domaine de l'art et de l'esprit?

Ou bien souffrait-elle de la désapprobation évidente de sa mère, dont le baron ne s'apercevait point? Mais celui-ci prit garde à son silence et, afin de le rompre, insista pour qu'elle reprit un peu de bombe glacée aux fruits.

Madame d'Averjean, qui en avait accepté une seconde fois, fit, s'adressant à Otto :

— Vous avez beau dire, je ne puis croire que, malgré tous leurs talents culinaires, vos jeunes filles réussissent jamais un entremets aussi bon que celui-ci.

Otto prit encore cela pour un compliment.

— Je suis charmé, madame, que vous le trouviez à votre goût, mais je vous assure que nos jeunes filles font des choses tout aussi excellentes et plus substantielles. Il y a la série des gâteaux nationaux: le *kugelhupf*, le *Berliner-pfanne-kuchen*.

— Ah! interrompit Odile, le premier est alsacien.

— Parfaitement, mais l'Alsace, c'est l'Allemagne. Une vieille bonne de ma grand-mère en avait apporté, à Berlin, une recette qui y est devenue légendaire. Il faudra que je vous la procure, Odile, dit Otto s'adressant à sa fiancée. N'aimeriez-vous pas, dites-moi, à prendre les coutumes de votre nouvelle patrie et à vous occuper du ménage?

— Elle aimera certainement beaucoup à vous faire des gâteaux exquis, fit madame d'Averjean avec une ironie que, cette fois encore, Otto ne pénétra point.

Mais Odile, qui en avait eu conscience, leva vers son fiancé ses beaux yeux profonds, et lui dit avec tendresse :

— J'aimerais faire tout ce qui pourra vous plaire!

Les jours passaient, les beaux jours ensoleillés de juillet! Peu à peu, le Touquet se remplissait de

nouveaux hôtes, amenés les uns par les vacances, les autres par la désertion de Paris qui, à la fête nationale, est généralement complète, et commence dès le début du mois. D'autres encore y venaient, par l'habitude des villégiatures estivales, ou chassés par les chaleurs de l'agglomération des grandes cités; et, bientôt, la foule sportive et élégante devait affluer dans la station balnéaire pour le tout prochain concours hippique.

Au fur et à mesure que le Touquet était plus habité, diminuait la solitude en laquelle, à leur arrivée, mesdames d'Averjean s'étaient trouvées et complues. Elle leur agréait toujours, mais la force des choses la rompait. A les rencontrer sans cesse au tennis, Odile avait fait la connaissance de deux jeunes filles anglaises, misses Werburton et, bien qu'elle préférât à toute autre compagnie celle, exclusive, de son fiancé, elle s'était trouvée entraînée à causer avec elles. La complicité des faciles relations des villes d'eaux avait créé entre elles, presque sans l'avoir cherché, des rapports fort agréables, et il s'était trouvé, au bout de quelques conversations, qu'elles s'étaient découvert plusieurs amies communes. Madame d'Averjean, à qui les jeunes Anglaises avaient été présentées, avaient encouragé leur intimité avec sa fille, afin d'éviter que celle-ci ne se trouvât — lorsqu'elle n'était pas là — toujours exclusivement seule avec le baron de Brück. Elle avait fait la connaissance de leur père, gentleman très distingué, qui les avait accompagnées en France,

**Pour les victimes qui passent**

Les malheureux évacués témoignent chaque jour leur reconnaissance aux chefs de groupes et au personnel du service pour la chaleureuse réception que le Valais leur réserve, matin et soir, en gare de St-Maurice.

Vraiment l'œuvre du Comité de secours répondait à une nécessité.

Il faut voir la joie des yeux et le sourire avec lesquels ils accueillent le bol de chocolat et le pain de deux sous qui, à 5 heures du matin, leur sert de déjeuner et, à 5 h. du soir, de goûter.

Par là, notre canton écrit, lui aussi, sa page dans les œuvres de charité qui illustrent la patrie suisse et font bénir son nom par des milliers de bouches dans toutes les parties du monde.

Plus que jamais, nos concitoyens redoubleront d'efforts en ouvrant toujours plus généreusement et leur bourse et leur cœur.

*Dons reçus par le Comité*

|  |           |
|--|-----------|
| Etat du Valais                                       | fr. 500.— |
| Société d'Electro-chimie, Martigny                   | 50.—      |
| M. A. Colombo, entrepreneur, Bex                     | 20.—      |
| Anonyme, Sierre (plus un vêtement chaud)             | 15.—      |
| Mme la comtesse de Bourblanc, un carton de vêtements |           |
| M. Rod, admin. postal, St-Maurice                    | 5.—       |
| M. J. Lugon-Lugon, Martigny                          | 30.—      |
| M. le Dr Olivier                                     | 5.—       |
| Société pour l'Industrie chimique Bâle-Monthey       | 250.—     |
| Société d'Emboutissage, Fully                        | 50.—      |

— Signalons le beau geste des Laiteries d'Evionnaz, Collonges et Vérossaz, qui se sont engagées à fournir, pour toute la durée des convois et par semaine : la première 70 litres de lait, la seconde 80 à 90 litres, et la troisième 60 litres.

A noter aussi le don de la Verrerie de Monthey de 500 verres pour la collation du soir.

Les laiteries d'Epinassey, de Daviaz sur St-Maurice et de Massongex ont également offert généreusement, et par semaine, la première 35 litres de lait, la seconde 50 litres, et la troisième 70 litres.

Les paysans de la ville de St-Maurice, à leur tour, font la belle livraison de 100 litres de lait par semaine.

A relever aussi l'obligeance que le comité de secours aux évacués a rencontrée auprès de l'administration des fortifications de St-Maurice qui a mis à sa disposition les cuisines et tout le matériel nécessaire.

A tous les dévouements et tous les souscripteurs, un chaleureux merci, au nom des victimes qui passent.

*Comité de secours aux évacués, St-Maurice.*

**Souscription du « Confédéré » en faveur des évacués français**

|  |           |
|--|-----------|
| M. P. de Blonay, Martigny                  | Fr. 25.—  |
| M. Delacoste, conseiller d'Etat            | 50.—      |
| M. Jules Morand, Martigny                  | 20.—      |
| M. et Mme Fr. Besse, Bagnes                | 10.—      |
| MM. Grandmoulin Frères & Bochaty, Martigny | *20.—     |
| M. et Mme Dr Broccard, Martigny            | 15.—      |
|  | Fr. 140.— |

**Monthey.** — *Représentation.* — Dimanche prochain, à 8 h. 1/2 du soir, le club littéraire montreusien, la Stella, donnera *Sur la Pente*, une fine comédie de Benjamin Vallotton qui vient d'obtenir un plein succès au théâtre des Variétés de Montreux. Voir aux annonces le nom de la salle du spectacle et les prix des places.

**Réduction de la consommation du gaz.** — En réponse à un article paru dans notre journal au sujet du prix du gaz, nous recevons la communication suivante :

« Malgré bien des difficultés, les livraisons de houille, dont la qualité n'était pas toujours satisfaisante, n'ont jamais fait défaut jusqu'en automne passé. Depuis le commencement des hostilités, nous avons même réussi à augmenter considérablement notre stock. Mais les derniers temps, la situation a tout à fait changé. La houille se fait très rare depuis le mois de novembre 1916, et pour le mois de décembre les usines à gaz n'ont reçu à peu près que la moitié des quantités achetées par l'association des usines à gaz suisses pour l'achat des charbons. Par conséquent le stock actuel de notre usine ne suffira plus que pour 25 semaines environ pour la production du gaz. Les autres usines à gaz suisses se trouvent dans la même situation, il y en a même qui sont plus embarrassées que celle de Martigny.

« Maintes démarches ont été faites pour assurer des livraisons régulières, malheureusement sans succès. C'est sous cette impression que les directeurs des usines à gaz suisses se sont réunis à Langenthal, où ils ont décidé, bien à contre-cœur mais à l'unanimité, de prendre des mesures urgentes pour réduire la consommation de houille, décision prise par les C. F. F. il y a quelques semaines déjà. Pour ménager les stocks, on devrait tout d'abord intéresser la clientèle, soit par la presse, soit par une instruction spéciale, à faire l'usage le plus économique possible du gaz (l'éclairage au gaz doit être réduit partout au strict nécessaire). Il est évident que ces mesures ne peuvent suffire à réduire la consommation actuelle de 25 %. L'assemblée a donc décidé de s'adresser aussi au Conseil fédéral pour qu'il fasse un règlement spécial valable pour toute la Suisse. Ceci n'est pas seulement indispensable pour garantir dans toutes les usines une restriction égale, mais aussi pour permettre aux concessionnaires de prendre au besoin des mesures non stipulées par les contrats de concession.

« De l'avis unanime de l'assemblée, il sera impossible d'arriver à la réduction prescrite sans la réglementer par des prix prohibitifs, c'est-à-dire par un prix doublé, triplé ou même quadruplé à payer pour le surplus de la consommation normale.

« Mais on ne peut pas réduire la consommation de chacun dans la même proportion, car il est évident qu'un client ayant eu une consommation normale de 20 à 30 mètres cubes par mois ne puisse la réduire dans les mêmes proportions qu'un client dont la consommation mensuelle est de 100 mètres cubes. La réduction mentionnée ci-dessus est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 1917.

« La décision prise par force majeure par l'assemblée à Langenthal nous causera certainement un grand préjudice, mais d'autre part tout a été fait pour l'éviter. Il paraît que le Conseil fédéral n'est pas à même de faire face à cette situation fatale, sans quoi il aurait sans doute déjà fait valoir toute son influence en faveur des chemins de fer fédéraux. »

*Note de la R.* — Dans ces conditions, tout boycott ne peut être vu que d'un très bon œil de la part des Sociétés de gaz.

**Bagnes.** — *Incendie.* — Mardi soir, 23 janvier, peu après 8 heures, un incendie s'est déclaré dans une grange à foin au centre du village de Bruson. Grâce à de prompts secours et à l'activité décisive des hydrants dont le village est heureusement pourvu, le sinistre a été circonscrit à l'incinération de trois *raccards* avec tout le fourrage qu'ils contenaient. Le bétail a pu être sauvé et on

ne signale aucun accident de personne. Hélas, ces bâtiments n'étaient pas assurés. On ignore encore la cause de l'incendie.

Sans les hydrants, tout le village y aurait pu passer. Si seulement l'alerte de l'autre soir pouvait servir de leçon à certaines de nos sections qui, par un déplorable esprit de fausse économie, ont reculé devant les dépenses occasionnées pour l'installation d'une conduite d'eau abondante et d'engins efficaces pour la protection de leurs bâtiments en bois blottis les uns contre les autres.

En outre de Bruson, qu'ils viennent de sauver, des hydrants sont établis dans les villages du Châble, Villette, Medières, Verbier et Sarreyer. Les autres quartiers devraient les imiter. J. L.

**Fièvre aphteuse.** — Le commerce de bétail est devenu, ces derniers temps, ensuite des prix élevés, excessivement actif, non seulement dans les cantons frontières, mais dans tout le pays. Il en résulte un grand danger de propagation de la fièvre aphteuse qui a pu jusqu'ici être combattue efficacement, grâce aux mesures prises par les autorités de concert avec les cantons intéressés. Ces mesures, qui consistent dans l'abatage de tout le bétail malade ou suspect, demandent de gros sacrifices financiers.

La situation exige que l'on fasse tout ce qui est possible pour épargner au pays des pertes incalculables.

**Agriculteurs !** votre concours intense est la première et la plus importante condition de succès.

*Préservez votre bétail et celui de vos voisins de la fièvre aphteuse et de ses conséquences funestes :*

en maintenant la propreté dans vos étables et en surveillant continuellement vos bêtes ! en observant la plus grande prudence dans les transactions et le trafic !

en séquestrant vos étables et en y interdisant l'entrée à toute personne étrangère, en particulier aux marchands de bétail et intermédiaires véreux !

en présentant hors de l'étable les animaux que vous pourriez avoir à vendre !

en déclarant sans tarder tout cas de maladie contagieuse ou tout cas suspect !

en isolant complètement et en surveillant étroitement les animaux malades ou suspects ! en observant strictement toutes les prescriptions de police sanitaire vétérinaire !

*Office vétérinaire fédéral.*

**Œuvre des Rapatriés.** — On nous écrit :

« Les convois des rapatriés civils français passent au Bouveret dès le 15 janvier.

« Ces trains stationnent dans cette gare, le matin vingt minutes, le soir une heure dix minutes. Dès le premier jour, une collation chaude a été servie à ces malheureuses victimes de la guerre par les soins d'un comité constitué à Bouveret-St-Gingolph. Ses ressources sont limitées ; aussi adresse-t-il un appel chaleureux à la générosité des pouvoirs publics, Etat, administrations communales et bourgeoises, des Sociétés et des personnes charitables. »

« Les dons seront reçus avec reconnaissance par M. Bertrand, chef de gare au Bouveret. » *Le Comité de Bouveret-St-Gingolph.*

**M. de D., 1<sup>er</sup> lieutenant**

nous écrit : « Depuis nombre d'années, j'emploie au service militaire avec un plein succès vos délicieuses **Pastilles Wybert-Gaba**. Elles sont incomparables comme préventif des refroidissements, excellentes contre la soif et comme désinfectant de la bouche et des bronches. Rien ne vaut les **Pastilles Wybert-Gaba**. »

En vente partout, mais seulement en boîtes bleues, à 1 franc.

**CHRONIQUE MILITAIRE**

Le lieutenant-colonel E. Wuilleumier vient d'être nommé chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division vision en remplacement du colonel de Marab.

On parle du lieutenant-colonel Odier pour remplacer M. Wuilleumier à la tête du 6<sup>me</sup> régiment d'infanterie de montagne (Valais).

Comme on l'a fait prévoir, le colonel-divisionnaire Biberstein prend le commandement des fortifications du Gothard, en remplacement du colonel Dietler, malade, qui se retire ; la nouvelle est confirmée par le *Bund*.

**Procédés amicaux**

La préfecture de la Seine a donné l'ordre aux commissariats de Paris de délivrer rapidement leurs passeports aux citoyens suisses touchés par l'ordre de mobilisation des divisions 2, 4 et 5. Les journaux parisiens ont avisé les jeunes Suisses qu'il suffisait de décliner sa nationalité dans les commissariats et aux bureaux du quai des Orfèvres pour obtenir immédiatement le visa.

De son côté, le P. L. M. a décidé d'accorder une réduction de tarif de 50 % aux Suisses appelés par la mobilisation et utilisant ses lignes pour regagner leur pays.

**L'explosion de Londres**

On télégraphie de Londres des détails navrants sur les scènes qui se sont produites au moment de l'explosion de la fabrique de munitions. Il y eut des scènes de terreur inouïe. Des masses de liquides enflammés, des bois de charpente embrasés, du fer brûlant furent projetés dans toutes les directions. Il fallut démolir plusieurs bâtiments afin d'arrêter les progrès de l'incendie.

Bientôt de nombreux remorqueurs furent chargés de victimes qu'ils transportèrent sur l'autre rive de la Tamise pour être dirigés sur tous les hôpitaux accessibles. Un enfant de quelques mois fut retiré d'un monceau de débris qui était tout ce qui restait de la maison de ses parents. Cet enfant était le seul survivant de la famille.

Les explosions furent si fortes qu'un énorme fragment de chaudière, pesant 3 ou 4 tonnes, fut trouvé dans un champ, à 400 yards du lieu de la catastrophe ; un autre morceau pesant une tonne traversa la toiture d'une boucherie, tuant sur le coup toutes les personnes présentes.

Toute la région dans le voisinage immédiat de l'explosion a l'aspect d'un pays dévasté par un terrible tremblement de terre. Des maisons sont démolies, des toitures enlevées ; beaucoup de bâtiments n'ont plus qu'une muraille debout.

**Facteurs héroïques**

On vient d'apprendre au Havre que les Allemands ont fusillé dernièrement à Bruxelles quatre facteurs des postes soupçonnés d'intelligence avec « l'ennemi ». Le procès s'est déroulé à huis clos. Les débats ont été dramatiques au point d'émouvoir les juges eux-mêmes.

L'un des accusés, du nom de Neets, qui était l'âme de la résistance dans la corporation des postiers bruxellois, a fait la déclaration suivante, après avoir entendu lecture du jugement qui le condamnait à être fusillé :

« Je n'ai rien à ajouter, rien à déclarer. Je ne regrette rien, si ce n'est de n'avoir pu faire davantage pour mon pays. Je ne demande pas votre pardon, mais rien que votre indulgence pour mes camarades. Je vais mourir ; je fais joyeusement le sacrifice de ma vie. Il y a tant de Belges au front qui accomplissent courageusement leur devoir : nous devons savoir les imiter. »

Les quatre héroïques facteurs ont été exécutés au Tir National.

— leur mère étant restée en Angleterre avec ses plus jeunes enfants, — et elle s'entretenait volontiers avec lui. Odile s'était laissé faire, quant à ces relations. Aimable par tempérament, quoique sans banalité, elle n'avait pas voulu repousser les gracieuses avances des jeunes personnes, et elle voyait Otto prendre plaisir à leur commerce. En effet, si celui-ci appréciait autant qu'elle-même leur doux tête-à-tête, il ne lui déplaisait pas d'introduire un élément étranger dans leurs distractions quotidiennes, qui en étaient égayées. Il avait le goût des réunions nombreuses, des parties joyeuses, dans lesquelles on peut quand même s'isoler à deux, et qui forment un cadre encourageant à l'intimité plus étroite des sympathies ou des amours. Peut-être un peu d'orgueil se mêlait-il à cette prédilection, d'afficher son bonheur de fiancé, dont il était très glorieux. Pourtant, Odile ne l'avait pas présenté à ses amies comme un futur époux. Elles pouvaient ne le prendre que pour le flirt attiré de la jeune fille, dans la liberté de leurs habitudes d'Outre-Manche.

Madame d'Averjean, toujours un peu gênée de donner sa fille à un étranger, l'était moins devant des étrangers eux-mêmes, si ceux-ci supposaient ses projets, et elle les fréquentait avec moins de contrainte et plus de plaisir.

Un nouvel élément d'intimité s'était joint au tennis qui avait favorisé les débuts de leurs relations. Sir Werburton était un homme de cheval, et ses filles d'excellentes amazones. Odile aussi montait

joliment et Otto était un brillant cavalier. Alors, on organisa des promenades à cheval. Le baron trouva à louer deux bêtes de choix, et c'était la distraction de chaque matinée, avant ou après le bain, de faire de longues promenades équestres sous la conduite de sir Werburton. Quelques jeunes gens se joignaient presque quotidiennement à la caravane, et l'on s'amusait beaucoup.

Chacun à sa manière. Otto, habitué à tous les sports, était content de cette action, de ce mouvement. Bien que tendrement sentimental auprès de sa fiancée, sa nature exigeait plus d'expansion physique, d'exercices violents, de bruyante gaieté et, dans ces promenades, se dédommageait un peu de la contrainte que sa volonté lui imposait. En outre, il était fier de sa science de cavalier et de sa belle tenue à cheval, qui lui avait déjà valu des succès ; et heureux de se montrer, sous ce jour nouveau et favorable, à mademoiselle d'Averjean. Enfin, la considérant déjà comme son bien, il était glorieux aussi de la voir, entre ces deux intrépides Anglaises, plus gracieuse, plus élégante, quoique tout aussi bien en selle, et de remarquer l'admiration qu'elle inspirait aux jeunes gens qui lui faisaient cortège.

Odile, elle, n'avait qu'un plaisir, celui de voir Otto heureux et à son avantage. Elle l'admirait en tout. Il l'avait entièrement conquise. Il était le maître de cette jeune volonté, comme de ce jeune cœur, et il suffisait qu'il fût satisfait pour qu'elle le soit aussi.

Un jour, Amy et Maud Werburton, qu'il logeait avec leur père au même hôtel qu'Otto, venant, après le tennis, retrouver Odile au casino, où sa mère l'accompagnait toujours, se précipitèrent vers elle en riant.

— Vous savez, nous venons d'aller visiter la chambre du baron de Brück. Oh ! dear ! qu'elle est jolie, bien arrangée ! Et votre portrait en honneur, au milieu du dessus de cheminée, entouré de fleurs comme celui d'une sainte ! C'est charmant ! Et il nous a montré une foule de choses intéressantes : des photographies de son pays, de sa famille, c'était très amusant.

— Mademoiselle d'Averjean ne connaît rien de tout cela, fit Otto, avec une certaine amertume. Bien que je le lui aie déjà demandé, je n'ai pas eu encore l'honneur de sa visite.

— Nous ne pouvions le croire, reprit Amy, lorsque le baron nous l'a dit. Mais il n'est pas trop tard, il faut absolument que vous veniez voir l'installation de notre ami commun.

— Absolument, insista Maud. Odile, hésitante, regarda l'air pincé d'Otto, puis sa mère, et balbutia :

— Je ne sais si maman m'y autoriserait. Madame d'Averjean, prise ainsi à partie, ne se déroba pas.

— Nous ne doutons point que l'appartement de monsieur de Brück ne soit très ingénieusement arrangé, puisque vous nous le dites, et nous aimons

mieux vous croire sur parole.

C'était un refus déguisé, auquel personne ne se méprit, mais Otto en conçut un certain ressentiment. Etait-ce la confiance d'Odile qui lui avait ouvert les yeux sur les sentiments que madame d'Averjean professait pour lui ? Maintenant il était en méfiance avec elle, et prêt à incriminer d'hostilité chaque opposition qu'elle pouvait faire à ses désirs ou même à ses opinions. Il était plus sensible à son orgueil qu'elle refusait d'obtempérer à un souhait exprimé devant celles qui en avaient été les complices. Son front se plissa de façon que toute sa physionomie en fut étonnamment durcie, et ses lèvres, qu'il mordait, parurent minces et pâles comme celles d'une personne en colère.

Odile s'en aperçut et fut désespérée de l'état d'âme que signifiait le jeu des muscles du visage adoré. En vain, elle attacha aux siens la caresse de ses yeux tendres, il ne parut pas la voir. Le sens de cette petite scène n'échappa point à Amy Werburton qui, prenant le bras d'Odile, l'entraîna un peu à l'écart.

— Ne vous faites pas de chagrin, ni le baron non plus ; il y a moyen de tout arranger. Venez nous voir à l'hôtel des Anglais, madame votre mère ne saurait y trouver à redire, et, en passant devant l'appartement de monsieur Otto, nous y entrerons toutes ensemble.

(A suivre.)

Madame Veuve Aline GAY et famille, à Charrat, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

## A vendre au centre de Monthey une maison d'habitation

comprenant deux étages de cinq pièces chacun, caves et gâtes, ainsi qu'un jardin attenant et une vigne, le tout très bien situé et exposé au soleil de tous côtés.  
Pour renseignements, s'adresser à l'avocat C. Mariaux, à Monthey.

Un placement avantageux, sans risque et offrant les meilleures chances de gain!  
Emprunt d'Obligations à Primes de la MAISON POPULAIRE, Lucerne  
100.000 obligations à Fr. 10. — Fr. 1.000.000. —  
50 TIRAGES  
dont les dates irrévoc. sont fixées sur les obligations même  
Prochain tirage 31 Mars 1917  
Total des primes et remboursements: Fr. 1.827.810. — en espèces  
Chaque obligation est remboursable soit avec des primes de Fr.

20.000; 10.000; 5.000

1.000; 500; 100; 50 etc., soit au minimum de Fr. 10. —

Les tirages auront lieu sous contrôle officiel le 31 mars de chaque année à Lucerne. — Les fonds nécessaires à l'amortissement, conformément au plan de tirage, seront déposés à la Banque Cantonale Lucernoise. — Les obligations sorties au tirage seront remboursées sans frais, contre remise des titres, un mois après le tirage. — Les listes de tirage seront publiées dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et envoyées à tout acheteur d'obligations qui en fera la demande.  
On peut souscrire à raison de fr. 10. — par obligation à la BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS (Peyer & Bachmann) - GENÈVE - 20, rue du Mont-Blanc  
Prospectus détaillé gratuit à disposition

La Fabrique suisse de verres de montres S.A., Fleurier engagerait

pour entrée immédiate ou pour époque à convenir, plusieurs

## Ouvrières

Travail suivi et bien rétribué.



### SOUFFREZ-VOUS

de Rhume, Douleurs, Rhumatismes, Lumbago, Maux de gorge, Torticolis, etc.

appliquez sur votre mal, avant qu'il ait pu s'aggraver, un bon paquet de

## THERMOGÈNE

Remède sûr, facile, prompt, n'imposant aucun repos ni régime. Appliquez la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.

### REFUSEZ

toute imitation ou contrefaçon du THERMOGÈNE, comme vous refuserez une fausse pièce de monnaie.  
La boîte : Fr. 1.50. — Toutes pharmacies

## VINS EN GROS

A. ROSSA — Martigny

Vins blancs et rouges de 1<sup>er</sup> choix, aux prix les plus avantageux  
Maison très connue et de toute confiance

## Transports funèbres

à destination de tous pays

A. MURITH - GENÈVE

### Cercueils

et couronnes mortuaires de tous genres et de tous prix

Hubert RIONDET, représentant à Collombey  
Louis BARLATEY, dépositaire à Monthey

Magasins et dépôts à

MONTHEY (Valais)

Démarches et renseignements gratuits

## VINS

Mce Corthay, Martigny-Bourg

vient de recevoir une certaine quantité de vins étrangers blancs et rouges de 1<sup>er</sup> choix. Se recommande toujours à sa nombreuse clientèle, ainsi que pour les fêtes de Carnaval.

## Banque. Brigue

Brigue

Capital-Actions Fr. 1.000.000. —

entièrement versé

Réserves Fr. 340.000. —

Compte de chèques postaux II. 453

La Banque accepte des dépôts :

en comptes-courants à 3 1/2 - 4 % ;

sur carnets d'épargne à 4 1/4 %

contre obligations à 4 1/2 % en coupures

de Fr. 500 et de Fr. 1.000. —

Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur : Monsieur Jules Morand, avocat à Martigny. 63

## Nouvelle Pharmacie ouverte à Sierre

le 1<sup>er</sup> février, dans la maison Galli-Martin, par C. ANTILLE, pharmacien

Un jeune homme libéré des écoles, possédant une bonne instruction primaire est demandé comme

## apprenti typographe

à l'IMPRIMERIE COMMERCIALE, à Martigny.  
Rétribution immédiate.

A vendre d'occasion, à l'état de neuf  
poulie en bois, démontable  
largeur 9 cm., diamètre 15 cm., diamètre de l'arbre 3 1/2 cm.  
poulie en bois  
largeur 13 cm., diamètre 20 cm. diamètre de l'arbre 4 1/2 cm.  
S'adresser au « Confédéré ».

## A vendre du bon foin

de la plaine  
S'adresser à Ephyse Vernay, Saxon.

## On demande une jeune fille

travailleuse, propre et forte, comme fille de cuisine.  
Entrée de suite. Gage 25 fr.  
S'adresser Clinique Le Château, Leysin-Village.

## On demande 6 à 10 bons bûcherons

Bonne paie.  
S'adresser à Victor Bussard, à Roche (Vaud).

## Transport de bois

La scierie Genillard & Cie, à Bex, recevrait des offres jusqu'à fin janvier pour le transport de 727 billons de sapin cubant 211.18 m<sup>3</sup>; bois à rendre sur wagon Troistorrents ou sur chantier à Bex. Ce bois est placé à port de char entre Illiez et Troistorrents. Renseignements peuvent être fournis par M. Alfred Défago, à Val d'Illiez.

## Vente de bois de sapin

Forêts cantonales 2<sup>me</sup> arrondissement

Le Mercredi 31 janvier 1917, dès 1 1/2 h. précises au Buffet de la Gare, au Sépey s. Aigle le soussigné fera vendre en mise publique aux conditions qui seront lues, les bois ci-après indiqués, savoir :

6129 billons, env. 1600 m<sup>3</sup> en 12 lots.

530 charpentes et chevrons, env. 74 m<sup>3</sup> en 6 lots.

186 stères 2<sup>me</sup> choix et branches

façonnés dans diverses forêts aux Ormonts, etc., à bord de voie A.S.D. ou à port de luge.

La liste détaillée des bois de service sera envoyée sur demande.

Aigle, 24 janvier 1917.  
E. GRAFF.  
Insp. forestier.

## A vendre 4 vases ovales

contenant 1450 à 1500 litres, bien avinés et en bon état.

A vendre

## un char de campagne

S'adresser à Charles Pict, à Martigny-Bourg.

## On demande une fille

de 20 ans, ayant du service, pour un petit ménage simple.  
S'adresser au Confédéré en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

## On demande pour Vevey une jeune fille

de préférence Italienne, pour servir au café et aider à un petit ménage.  
S'adresser au « Confédéré ».

### L'Union Helvétique

Société Suisse des Employés d'hôtels, rue Thalberg 6, Genève

demande encore pour Nice plusieurs

filles de salle, portiers

Bonnes places. — Pour la Suisse romande, nombreux personnel de toutes catégories.

## La Petite Revue

Gazette du Village

Paraît 2 fois par semaine à Lausanne

Tirage : plus de 10,000 exemplaires

Très répandue dans les petites villes, villages et campagnes du canton de Vaud et de la Suisse française, sa publicité convient, on ne peut mieux, pour les demandes de personnel de campagne et de maison.

Prière d'adresser les ordres à

### Publicitas

Société anonyme suisse de Publicité.

## Royal Biograph - Martigny

Matinée 2 h. 1/2

Soirée 8 h. 1/2

Programme du Dimanche 28 Janvier 1917

JOURNAL-GUERRE

L'amour du proscrit  
Drame en 1 acte

Les apparences sont trompeuses

## Un Million de Dot

Drame en 4 actes (coloris)

Heinie and Louie, professeurs de danse

## Grande Salle du Café Central, MONTHEY

Bureau : 8 h. Dimanche 28 Janvier 1917 Rideau : 8 h. 1/2

UNE SEULE REPRÉSENTATION

## Sur la Pente

Comédie en 5 actes de Benjamin VALLOTTON  
donnée par le

Club Littéraire Montreusien „La Stella”

|                        |                       |                         |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| I <sup>er</sup> acte   | II <sup>me</sup> acte | III <sup>me</sup> acte  |
| Chez le pasteur Favre  | Chez David Badoux     | Au rendez-vous des amis |
| IV <sup>me</sup> acte  | V <sup>me</sup> acte  |                         |
| La Commission scolaire | L'enterrement         |                         |

Prix des places : Premières 1 fr. 50. Secondes 1 fr. Galeries 50 ct.  
Service du A.-O.-M. à la sortie du spectacle.  
Billets en vente au Café Central, Monthey.

LA  
VENTE ANNUELLE  
DE

BLANC

chez

BONNARD Frères

LAUSANNE

est fixée au

LUNDI

12

FEVRIER

## Union de Banques Suisses

Succursale de LAUSANNE

(anciennement Banque Ch. Masson & Cie S. A.) Place St-François, 2

Sièges : ZÜRICH — WINTERTHUR — ST-GALL

Capital-actions versé : Fr. 36.000.000. —

Réserves : » 10.200.000. —

Nous recevons des FONDS EN DÉPÔTS aux meilleures conditions

en compte-courant et en compte de chèques à vue avec ou sans commission ;

en compte à 7 jours, 1 mois ou plus de préavis, à la convenance du déposant, ou pour une durée fixe à déterminer.

Nous délivrons des CERTIFICATS DE DÉPÔTS

nominatifs ou au porteur, avec coupons annuels ou semestriels

|              |         |         |
|--------------|---------|---------|
| à 2 ans      | intérêt | 4 1/2 % |
| à 3 ans      | »       | 4 3/4 % |
| à 4 et 5 ans | »       | 5 %     |

Garde et gérance de titres, Gestion de fortunes, Placements de capitaux, Achat et vente de titres, Garde de dépôts cachetés. Encaissement de coupons, Obligations et effets suisses et étrangers.

Ouverture de crédits commerciaux avec ou sans garantie

Avances et prêts contre nantissement ou contre cautionnement

Escompte d'effets de commerce

Achat et vente d'effets de change et de chèques sur l'Etranger

Change de monnaies étrangères

Emission de lettres de crédit sur la Suisse et l'Etranger

## Cuisinière

On demande une personne de toute confiance et sachant faire la cuisine.

Adresser les offres avec certificats à M. Gust. Ducrey, à Martigny.

## Domestique

On demande une personne de toute confiance sachant traire et soigner un cheval.

Adresser les offres avec certificats à M. Gust. Ducrey, à Martigny.

## On demande une sommelière

sachant l'allemand et connaissant bien le service, Valaisanne de préférence.

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

## On demande un jeune homme de 18 à 20 ans comme

garçon d'office

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

## Billes et branches

de noyer, plane et poirier sont achetées à de bons prix

par la Fabrique de bois de socques Charles Claret, Martigny.

## Souffrez-vous

Névrologies, Douleurs

Prenez les

Pastilles

Jeanne d'Arc

aux plantes concentrées

En vente dans toutes les pharmacies

## Règles

Méthode infailible contre retards

Discretion

Ecrire à H. NALBAN, pharmacien, Petit-Lancy, Genève.

## Farine d'os

très fine, très pure, 26,4 % de protéine, 10 % de graisse, très recommandée pour tout bétail.

30 ct. le kg.  
en sacs de 10, 25 et 50 kg.

Parc Avicole, Sion

## On cherche à acheter une petite maison

de 4 à 5 chambres, dans les environs de

Sierre ou Sion

S'adresser à l'architecte Louis Baur à Sierre.

## Mouleurs

sur pièces mécaniques (fonte) sont demandés pour le Jura français. Voyage payé. Salaire journalier 10-12 fr. Ecrire case postale 11932, Lausanne.